

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 JUIN 2008

Présents :Mme Michèle CROUHY, MM. Michel GRENET, Michel FOUQUE, François VILLECROZE, Mmes Monique MAURIN, Marie ROUX, Nadine SCALAS, MM. Jean-Pierre ROUSTAN, Jean-Paul BARTHELEMY, Frédéric GOMEZ et Renaud GASPARD.

Ouverture de la séance à 20h 40.

- **M. Michel GRENET est élu secrétaire de séance.**
- **Adoption du compte rendu du Conseil Municipal du 21 mai.**

Le compte rendu du Conseil Municipal du 21 mai 2008 est approuvé à l'unanimité par le Conseil.

1. Elections sénatoriales, élection des grands électeurs.

Le collège électoral doit être composé d'un délégué titulaire et de trois délégués suppléants. Les candidats sont les suivants :

- Mme Michèle CROUHY, Maire : délégué titulaire.
- M. Michel GRENET, 1^{er} Adjoint: 1^{er} délégué suppléant.
- Mme Nadine SCALAS, Conseiller : 2^e délégué suppléant.
- M. Frédéric GOMEZ, Conseiller : 3^e délégué suppléant.

Un bureau est constitué pour le vote du Conseil à bulletin secret. Les quatre délégués (les deux conseillers les plus âgés et les deux conseillers les plus jeunes) sont les suivants :

- M. Jean-Pierre ROUSTAN
- Mme Monique MAURIN
- M. Frédéric GOMEZ
- M. Renaud GASPARD

Aucun des membres du conseil municipal ne refuse de participer au scrutin.

A l'issue du vote, les candidats sont élus à l'unanimité dans l'ordre de la liste:

Mme **Michèle CROUHY**, Maire : **délégué titulaire**, M. **Michel GRENET**, 1^{er} Adjoint: **1^{er} délégué suppléant**, Mme **Nadine SCALAS**, Conseiller : **2^e délégué suppléant**, M. **Frédéric GOMEZ**, Conseiller : **3^e délégué suppléant**.

2. Stationnement des campings cars et caravanes.

Suite à l'occupation de plus en plus fréquente et prolongée de l'aire d'accueil par les campings cars, le Maire propose la délibération d'un arrêté municipal affiché sur les lieux et rappelant les termes de la loi relative au stationnement de ces véhicules. Le conseil adopte cette mesure à l'unanimité.

3. Règlement intérieur et Hygiène et Sécurité à l'intention des personnels communaux.

Après lecture par le Maire du projet de règlement intérieur à l'intention des personnels municipaux, le Conseil en adopte le contenu par délibération. Le règlement après avoir été approuvé en Commission Paritaire le 3 juillet 2008 sera affiché dans les locaux du personnel.

4. Personnel communal : astreintes et permanence.

Pour les besoins du service, l'instauration d'astreintes et de permanences du personnel paraît indispensable. A ce titre un projet est présenté. Adopté à l'unanimité par délibération du Conseil.

5. Travaux de réfection du sol de l'église.

Après consultation, M. BERGDOLT, architecte des Bâtiments de France, a réalisé un relevé du dallage de sol existant et proposé un projet de réfection. Compte tenu de la forte probabilité de l'existence de vestiges archéologiques, le Conservateur Régional de l'Archéologie, M. Xavier DELESTRE, a été contacté pour lancer une opération de diagnostic.

D'autre part, sur les conseils de M. BERGDOLT, les bureaux d'études CLIMAX et ECOWATT S.A.R.L. ont été consultés pour l'étude du mode de chauffage le plus approprié.

6. Acquisition d'une parcelle communale par la SAGESS.

Suite à la construction d'un pipe-line par la société SAGESS, des installations de surface ont été réalisées sur une parcelle appartenant initialement à M. OLIVE et devenue, depuis peu, propriété communale. La SAGESS souhaite acquérir la parcelle concernée par l'emprise de ses installations (vannes de sectionnement). Il s'agit de la parcelle B 582 d'une surface de 1415 m² qui pourrait être acquise pour un montant de 775 € selon l'estimation du service des Domaines. Le Conseil, dans sa majorité (10 voix pour et 1 contre : Mme Monique MAURIN), adopte le principe de la vente de cette parcelle à la SAGESS sous réserve d'une négociation au meilleur prix.

7. Projet de création d'un réseau de chaleur.

Un projet de réseau de chaleur est à l'étude pour le village. M. François VILLECROZE, après entrevue avec Mme. Axelle RIAILLE, chargée de mission pour l'Association des Communes Forestières, présente les trois hypothèses de réalisations possibles pour Saint-Martin- les-Eaux :

- 1 – Les bâtiments communaux seuls.
- 2 – Les bâtiments communaux et les logements de particuliers.
- 3 - Les bâtiments communaux et les bâtiments des Granges.

L'hypothèse 2 semble la plus adaptée. Une étude préalable, indispensable, coûterait entre 3000 et 5000 euros. Il conviendra de toute façon de déposer un dossier. D'autre part, le Conseil adopte le principe d'une réunion d'information sur ce sujet avec les partenaires intervenants concernés.

8. Peinture des menuiseries et ferrures du château et bâtiment attenant.

Trois sociétés ont été consultées pour la réalisation des travaux de peinture des menuiseries et ferrures du château et de l'immeuble attenant (Salle d'Exposition et logement B. Battandier). L'une d'entre elle s'est finalement désistée. En conséquence, le marché doit être attribué soit à la société BORG de Ste Tulle (16 316, 31 € T.T.C.) soit à la société SMPF de Manosque (17 957, 76 € T.T.C.). M. Michel FOUQUE détaille le contenu des devis et explique les options des sociétés et le phasage des travaux. Il propose le mieux-disant et malgré un devis légèrement supérieur, le Conseil décide à l'unanimité de confier les travaux à la société SMPF.

9. Informations et questions diverses.

- **Eclairage** : proposition de créer un éclairage ponctuel indépendant du réseau public existant pour éclairer le parking et l'accès au théâtre notamment, les jours de spectacles ou lors de festivités. Le principe en est approuvé par le Conseil.
- **Nuit du Jazz** : une petite restauration sera assurée sur place par la boulangerie de la Fontaine. Les repas des musiciens sera commandé en partie chez Etal+ et à la boulangerie locale M. Michel GRENET, délégué à la Culture, se charge de contacter les médias (presse) et de s'occuper de la communication.

La séance est levée à 23 heures.

Fait à Saint-Martin le 01/07/08.

Michel GRENET :